

**DEAL  
MARTINIQUE**

**SCPDT**

*Pôle  
Connaissance*

*Mai 2014*

# ***Chiffres et Statistiques***

## ***La construction de logements Année 2013***



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
MARTINIQUE

# Un niveau des autorisations de construire en forte augmentation en 2013

En 2013, le nombre de logements autorisés à la construction progresse de 29,35% par rapport à 2012, tandis que sur le plan national, un fort recul est constaté avec -13,2%.

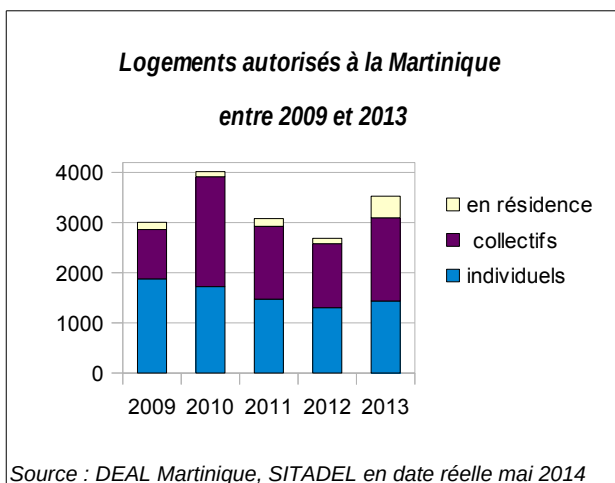
Parmi les 3 526 projets de construction autorisés en 2013, 41% sont des logements individuels, 47% des logements collectifs et 12% des logements en résidence.

Entre 2012 et 2013, les autorisations de maisons individuelles enregistrent une légère hausse de 7% tandis que la part du collectif reste stable et que le nombre de logements en résidence quadruple.

Au cours des cinq dernières années, les logements individuels représentent 48% des autorisations délivrées, les logements collectifs 46% et les logements en résidence 6%.

Durant cette dernière période, 2009-2013, 16 313 autorisations de construire ont été délivrées sur la Martinique, soit 3 263 logements en moyenne par an (1 562 maisons individuelles, 1 513 appartements et 187 logements en résidence)

La proportion de logements collectifs, particulièrement faible il y a 10 ans (un tiers) s'est accrue fortement sur les cinq dernières années (46%).



## La CAESM, la plus impactée par la forte accélération des autorisations de construire en 2013 :

La CAESM attire d'importants projets, notamment concernant la construction de logements en résidence (pour mémoire, les logements en résidence se caractérisent par la fourniture de services individualisés : de loisirs, de restauration, de soins ou autres, en sus du gîte) et progresse ainsi de 53% par rapport à l'année 2012.

## La CACEM reste cependant en tête des projets de construction :

En 2013, avec 1 560 projets de construction, la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) rassemble 44% des autorisations et supplante la CAESM (Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique avec 1 342 projets, soit 38% des autorisations) et la CAP

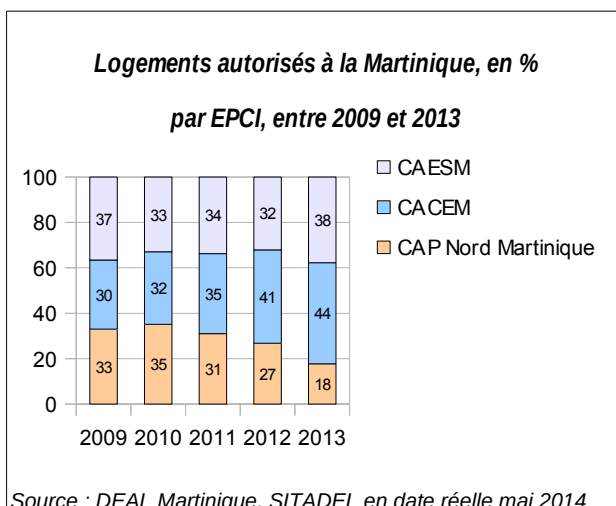
Nord Martinique (Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, 624 projets, soit 18%)

Avec 859 logements autorisés en 2013, Fort-de-France rassemble le plus grand nombre d'autorisations de construire, devant la ville du Lamentin, et double son nombre de projets depuis 2012. Ces deux communes regroupent à elles seules plus de 34% des projets de construction en 2013.

Au cours des cinq dernières années, Fort-de-France a délivré 2 600 autorisations et le Lamentin, plus de 1 900.

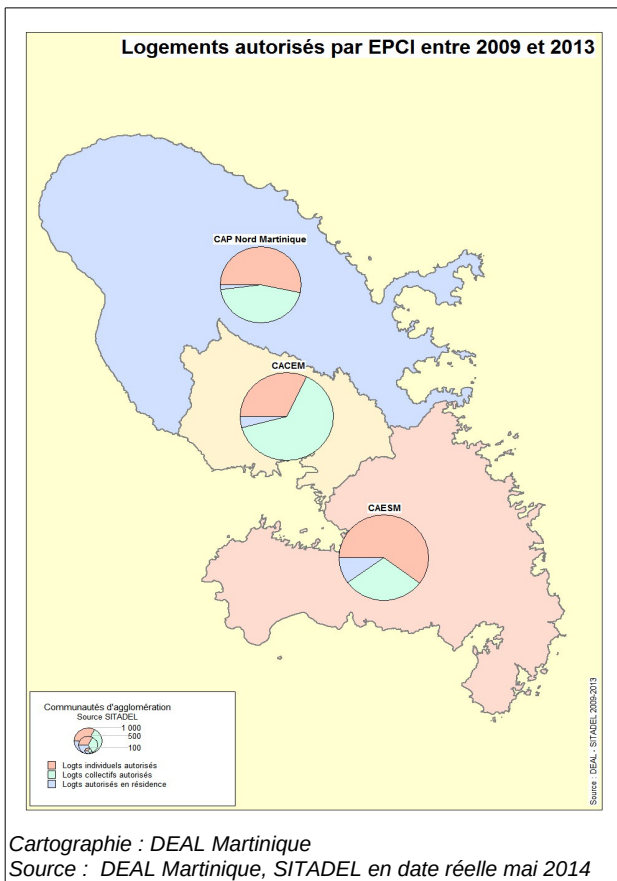
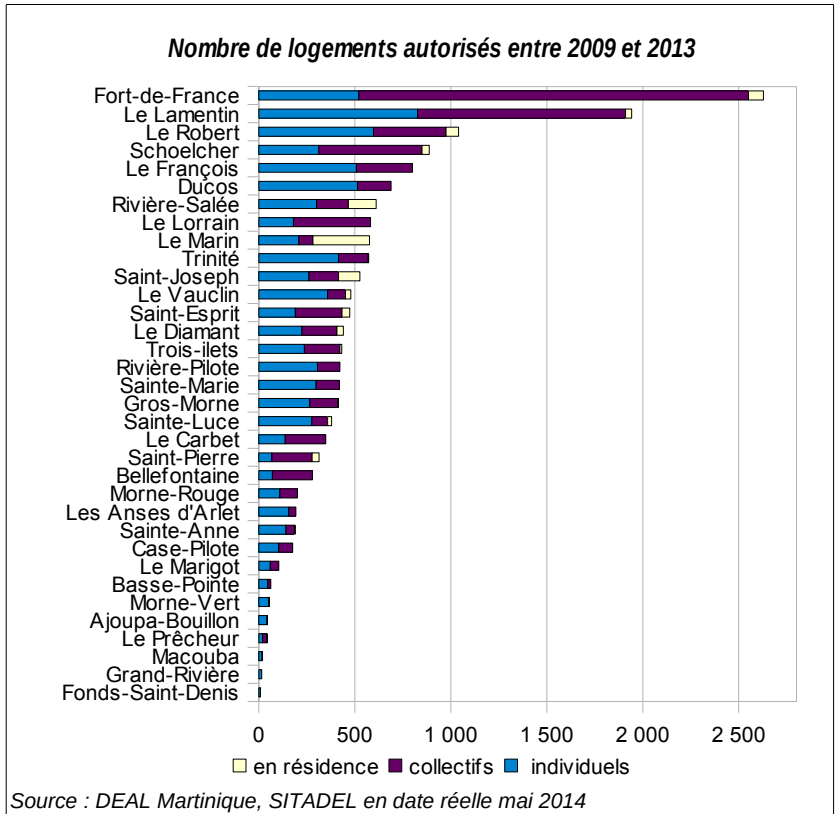
Ainsi, près d'un projet sur deux, depuis cinq ans, est ainsi accordé sur les communes de Fort-de-France, Le Lamentin, Le Robert, Schoelcher, Le François, Ducos, Rivère-Salée, Le Marin, et Trinité.

A Fort-de-France, en 2013, 81% des logements construits sont des appartements contre 52% au Lamentin (65 % l'année précédente).



**La répartition géographique des projets de construction a pourtant évolué ces cinq dernières années :**

Si jusqu'en 2008, la CAP Nord Martinique concentrait 23% des autorisations de construire, elle en capte en moyenne et sur les cinq dernières années 29% tandis que sur la même période, soit entre 2009 et 2013, la CACEM attire toujours presque 38% des projets, Par conséquent, et depuis 2009, la CAP Nord Martinique enregistre un nombre croissant d'autorisations de construire.



**Note :**  
Les chiffres publiés sont issus de la base de données SITADEL de suivi de la construction neuve. Cette base permet de connaître les autorisations de construire (permis délivrés) des logements et des bâtiments non résidentiels. L'ensemble des logements comprend les logements ordinaires (individuels et collectifs) et les logements en résidence (logements-foyers pour personnes âgées, logements en résidences pour étudiants...).

Les résultats publiés sont exprimés en date réelle, c'est à dire date à laquelle l'autorisation de construire a été délivrée.

Les séries en date réelle sont révisées tous les mois car elles prennent en compte les permis modificatifs, les annulations, les corrections, relatifs à un permis publié à une date antérieure.

Les autorisations de construire délivrées dans l'année constituent un bon indicateur de l'activité future de la construction neuve.

Pour en savoir plus : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr>

**DEAL Martinique – SCPDT - Pôle Connaissance  
Émilie AUBERT**

**Direction de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
MARTINIQUE**

**BP 7212 Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher cedex**

**Tél. : 05 96 59 57 00  
fax : 05 96 59 58 00**

